



Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 En exercice : 49
 Présents : 35
 Pouvoir : 6
 Qui ont pris part
 à la délibération : 41
 Votes exprimés : 41
 POUR : 41
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 28 octobre 2025
Date d'affichage :
 28 octobre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Bruno CHARMET, absent excusé pouvoir à Gilles SACKEPEY – Marie-Laure GRIMARD absente excusée pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN – Evelyne CALLEJA, absente excusée pouvoir à Sandra PICART – Clément POINTEAU absent excusé pouvoir à Jean-Michel SABAN – Catherine VERNEAU absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE – Claude CATRIN absent excusé donne pouvoir à Philippe TRESPALLE

Absents excusés : Jacqueline DE DEMO – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY

Absents : Pierre-Yves ROY – Christophe GENTIL – Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC – Jacques ROBERT

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

MICRO-CRECHE L'EVEIL SEREIN

VALIDATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Monsieur Christophe CHEYSSON, Vice-Président, explique que dans le cadre de l'ouverture de la micro-crèche *L'Éveil Serein* et conformément aux dispositions du Code de la santé publique ainsi qu'aux décrets n°2021-1131 du 30 août 2021 et n°2022-1772 du 30 décembre 2022, la Communauté de Communes du Serein doit transmettre un certain nombre de pièces administratives, parmi lesquelles figure le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Ce règlement, qui sera adressé au Président du Conseil Départemental et aux services de la CAF de l'Yonne après son adoption définitive (et à chaque modification ultérieure), a pour objet de fixer les modalités d'inscription, les conditions d'admission des enfants et les règles de fonctionnement de la structure.

Il constitue la traduction opérationnelle des orientations définies dans le projet d'établissement, et plus particulièrement dans le projet social.

Le document sera remis aux familles lors de l'inscription de leur enfant et sera également affiché au sein de la structure.

La commission « Enfance et Écoles », réunie le 9 octobre 2025, a émis un avis favorable au contenu de ce règlement, joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents

VALIDE le règlement de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, annexé à la présente délibération.

DIT QUE le présent document sera transmis à la CAF de l'Yonne ainsi qu'aux services de la PMI du Conseil départemental de l'Yonne, conformément à la réglementation en vigueur

AUTORISE le Président à signer ce document et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
 Rémy VIDAL



Le Président,
 Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 7/11/2025